



## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-132637>

Département(s) de publication : **59, 76**

Annonce n° **25-132637**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE

**Correspondant :** M. NOEL. Stéphane, Directeur

**Adresse :** 20 Avenue Pierre Mauroy - Parc Eurasanté, 59120 LOOS

**Coordonnées :**

Téléphone : 0328542299

Télécopieur : 0372271728

Courriel : hfno-marches-publics@efs.sante.fr

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Réalisation de travaux de remplacement de l'ascenseur situé au sein du site de Bois Guillaume.

**Lieu d'exécution et de livraison :** 609 chemin de la bretèque, 76230 BOIS-GUILLAUME

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Les travaux sont à réaliser à l'adresse suivante : Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie - 609, Chemin de la Bretèque - 76230 BOIS-GUILLAUME. Important : Il sera tenu compte de l'occupation des locaux occupés par des activités de l'EFS. Les travaux seront exécutés au sein du bâtiment 2 du site de Bois-Guillaume. Le marché public issu de la présente consultation est un marché ordinaire.

**Tableau représentant les caractéristiques principales du marché :**

**Retrait du dossier de consultation :** Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à : <http://www.marchespublics.gouv.fr> (réf : pour accéder au dossier sur la plateforme :

**2025EFS\_HFNO362 REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR DU SITE DE BOIS GUILLAUME POUR L'EFS HAUTS DE FRANCE NORMANDIE). Les candidats sont invités à s'identifier lors du retrait du dossier de consultation afin qu'ils puissent être informés des modifications apportées au dossier de consultation.**

Conformément à l'article R.2151-8 du code de la commande publique : La proposition de variantes est autorisée. La ou les propositions de variantes devront impérativement porter sur : La performance de l'ascenseur et la technologie associée. L'objectif est de permettre à chaque candidat de soumettre à l'EFS plusieurs offres techniques et financières. Les variantes doivent respecter les exigences minimales fixées dans le cahier des clauses techniques particulières, notamment en termes de sécurité, de performances, de conformité réglementaire et de compatibilité avec l'environnement existant.

Conformément à l'article R.21 317 du code de la commande publique, les plis doivent obligatoirement être remis par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr), hormis en cas de remise d'une copie de sauvegarde (R.213 211 du code susvisé); Aide : Les candidats peuvent consulter la rubrique Aide à l'adresse suivante :<http://www.marches-publics.gouv.fr>. Le guide d'utilisation de la plateforme est disponible sur cet onglet. En outre, en cas de question ou difficulté particulière rencontrée sur la plateforme, la création d'une demande d'assistance en ligne est un prérequis obligatoire pour contacter le support téléphonique. Un message de confirmation vous sera transmis alors avec la référence de la demande d'assistance, ainsi que le numéro de téléphone du support.

L'envoi de l'offre par voie dématérialisée via la plateforme PLACE peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (cdrom, dvdrom, clé Usb) ou sur support papier. Depuis le 1er janvier 2023, les soumissionnaires ont également la possibilité d'envoyer la copie de sauvegarde par voie dématérialisée via PLACE ou tout outil répondant aux critères réglementaires des communications électroniques. Les modalités de présentation et de transmission de la copie de sauvegarde sont présentées dans le règlement de la consultation (article 3.2.6). Après élimination des offres inappropriées, et irrégulières ou inacceptables, le marché est attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (article 1.10.2), et de leur pondération.

Une visite du site est obligatoire. Les visites auront lieu pendant toute la durée de la phase de publication. La prise de rendez-vous doit se faire auprès de : Ludovic TREHET : 06.89.33.73.39 - [ludovic.trehet@efs.sante.fr](mailto:ludovic.trehet@efs.sante.fr). Les modalités des visites sont présentées à l'article 2.4 du règlement de la consultation.

Négociations : Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée, l'EFS se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec les 3 offres économiquement les plus avantageuses (sous réserve qu'il y ait à minima trois offres). Les modalités de négociations sont présentées à l'article 1.10,3 du règlement de la consultation.

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui

## Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

18 mois à compter de la notification du marché.

Le marché public prendra effet à compter de la date de notification du premier ordre de service et se terminera à la fin de l'année de parfait achèvement, le cas échéant prolongée. Pour mémoire, le délai de la garantie de parfait achèvement est de douze (12) mois à compter de la date de réception des travaux. Ce délai peut être prolongé si les réserves signalées ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Le délai de commencement des prestations est fixé par le calendrier prévisionnel d'exécution et courra à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage de la période de préparation des travaux.

## Section 5 - Conditions relative au marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Le marché public prévoit une retenue de garantie égale à 5 % du montant TTC du marché public, et augmentée des avenants éventuels.

### **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**règlementent** : Le marché est traité à prix révisable, global et forfaitaire. Le mode de règlement du marché choisi par l'EFS est le virement. Les offres seront établies en euros. Le délai global de paiement est de 60 jours pour l'EFS conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R.2191-1 à R.2191-63 du Code de la commande publique. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue dans les pièces du marché, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement. Le marché public est financé par les fonds propres de l'EFS.

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.**

## **Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)**

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

**Type de procédure : procédure adaptée**

## **Section 10 - Conditions de délai**

**Date limite de réception des offres : 09/01/2026 à 16:00**

**Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.**

## **Section 11 - Autres renseignements**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**

2025EFS\_HFNO362

**Renseignements complémentaires** : Les demandes de renseignement complémentaire doivent être adressées par voie électronique, au plus tard 10 jours francs avant la date limite de remise des offres, sur la plateforme de dématérialisation PLACE à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> et à la rubrique correspondant à la consultation. Le candidat devra joindre un fichier, à l'appui de sa demande, si celle-ci dépasse les 250 caractères, limite de l'espace de saisie de la plateforme. Les réponses aux renseignements complémentaires seront communiquées par l'EFS, au plus tard 6 jours

francs avant la date limite de remise des offres. Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE - 5 Rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX. Informations relatives aux délais de recours:Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif compétent, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre, conformément aux dispositions des articles L.551-1 à -12 du code de justice administrative. - Référé contractuel : 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE ou pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat (articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA). - Personnes qui ont un intérêt de conclure le contrat et susceptibles d'être lésés par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence. - Recours en contestation de la validité du contrat : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Pour les marchés passés en procédure formalisée, la publication d'un avis d'attribution au JOUE suffit à déclencher ce délai. - Concerne les tiers et concurrents évincés par la conclusion du contrat. - Recours en excès de pouvoir et/ou indemnitaire contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou notification à des tiers. A titre accessoire, un recours au fond, un référé suspension peut être formé, dans les conditions prévues à l'article L.521-1 du CJA.

## Section 12 - Adresses complémentaires

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :**

**Coordonnées :**

**Poste :**

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** Conformément à l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les plis doivent obligatoirement être remis par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

## Section 14 - Informations complémentaires

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/12/2025**